

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 15 BIS A

N° 45

## ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2014

---

PLFR POUR 2014 - (N° 2455)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 45

présenté par

Mme Rabault, rapporteure au nom de la commission des finances

-----

#### ARTICLE 15 BIS A

Supprimer l'alinéa 7.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, compte tenu de la suppression du IV de l'article 22 de l'ordonnance n° 96-1122 du 20 décembre 1996 par l'article 32 du texte de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 adopté par l'Assemblée en lecture définitive.